

Le gouvernement affaibli face à l'antiécologie

Alors que des sujets cruciaux arrivent en débat au Parlement, l'exécutif est divisé et navigue à vue

Le printemps 2025 sera-t-il celui de tous les reculs sur les questions environnementales ? Ou d'une politique du moindre mal, dans un monde bousculé par le climatocépticisme trumpiste ? Le gouvernement de François Bayrou fait face à un agenda très périlleux sur ces sujets dans les semaines à venir, dont il ne maîtrise pas tous les tenants et tous les aboutissants. C'est en partie sa faute, des textes fourre-tout, comme le projet de loi de simplification se prêtant à la surenchère parlementaire, et le résultat de sa faiblesse politique face aux offensives de la droite et de l'extrême droite. « On doit être attentifs à tous les niveaux, lance un conseiller ministériel. Nous avons réussi à bloquer des mesures problématiques en commission, et puis on se retrouve avec des députés qui nous lâchent sur les zones à faibles émissions [ZFE]. C'est épuisant... »

Amendements, contre-amendements, réunions interministérielles à rallonge, arbitrages flous... Les tractations entre les élus et les ministères sont denses. Sur l'écologie, les attaques viennent de partout. D'abord du Sénat, un lieu crucial dans cette période où l'Assemblée nationale est morcelée.

Depuis plusieurs mois, les sénateurs se sont emparés de nombreux sujets environnementaux. Mardi 6 et mercredi 7 mai, la commission du développement durable de l'Assemblée nationale a ainsi examiné la proposition de loi (PPL) « visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur », dite « PPL Duplomb », du nom de Laurent Duplomb, sénateur (Les Républicains, LR) de la Haute-Loire, agriculteur de métier.

Amendements de repli prévus

Adopté au Sénat le 28 janvier, ce texte vise la réautorisation par dérogation de certains insecticides néonicotinoïdes et restreint l'indépendance de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), des reculs jugés considérables par les défenseurs de l'environnement. « Bien que nous ayons des divergences au sein du bloc central, nous arriverons à limiter la casse, affirme Sandrine Le Feu, députée (Ensemble pour la République, EPR) du Finistère et présidente de la commission du développement durable. Les sénateurs et M. Duplomb ont parfaite-



ment conscience que cette PPL ne passera pas telle qu'elle a été écrite. On ne peut pas faire d'une expérience personnelle une loi. »

Mardi 6 mai, l'article 5, qui introduit une présomption d'intérêt général majeur pour les ouvrages de stockage d'eau, a été supprimé en commission du développement durable. Saisie pour avis, cette dernière a également interrompu la réintroduction de l'acétamipride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes. Mais la bataille est loin d'être terminée. A l'opposé du satisfecit de l'Hôtel de Roquelaure, la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, issue du parti Les Républicains, a déjà fait savoir au premier ministre, François Bayrou, qu'elle redoutait une colère du monde agricole. Et la commission des affaires économiques doit se pencher sur ce texte à partir du 13 mai.

Pour tenir la ligne, une partie des députés EPR a rappelé à Gabriel Attal, le président du groupe, que le recul sur l'interdiction du glyphosate, en 2018, malgré la promesse présidentielle, avait été mal vécu par des électeurs macronistes.

Mais cette « aile gauche » est de plus en plus minoritaire dans un bloc central allié avec LR au sein du gouvernement. Les discussions dans l'Hémicycle, à partir du lundi 26 mai, et le futur compromis en commission mixte paritaire s'annoncent compliqués. Des amendements de repli ont déjà été prévus, par exemple en ciblant l'usage des néonicotinoïdes seulement sur quelques cultures.

En prononçant, le 14 janvier, un discours de politique générale très allant sur « les simplifications, suppressions et allègements d'obligations utiles » et très critique sur les opérateurs de l'Etat, notamment l'Office français de la biodiversité (OFB), le premier ministre François Bayrou n'a rien fait pour freiner cette vague antiécologie venue de la droite et de l'extrême droite. Le projet de loi de simplification a ainsi vu fleurir des dizaines d'amendements de suppression de l'OFB mais aussi de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), du Conseil national de la montagne (CNM)... « On a dû rattraper pas mal de choses en commission.

François Bayrou n'a rien fait pour freiner la vague antiécologie venue de la droite et de l'extrême droite

Cela n'avait aucun sens de supprimer le CNM, alors que nous venions de lui confier une mission sur l'adaptation [au réchauffement climatique], résume-t-on au ministère de la transition écologique.

Ce texte, dont la discussion s'étire depuis le printemps 2024, révèle les grandes divisions au sein du bloc central et du gouvernement. Confronté à des amendements de LR et du Rassemblement national (RN), le gouvernement était contre la suppression des zones à faibles émissions mais a été abandonné par une partie de la gauche, notamment les députés de La France insoumise (LFI), mais aussi par des dé-

putés macronistes. Lundi 12 mai, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, organise un « Roquelaure de l'air » pour mettre en avant un des arguments majeurs du débat : la pollution provoque chaque année 48 000 décès précoces en France.

Militants associatifs inquiets

Lors de la fin de l'examen dans l'Hémicycle, prévu pour les 30 et 31 mai, la ministre espère le rétablissement des ZFE par le biais des amendements des groupes d'opposition de gauche. Sinon elle présentera un amendement qui les réimpose dans les villes où les seuils réglementaires de qualité de l'air sont encore régulièrement dépassés – à Paris et à Lyon. Sans garantie de réussite.

« Les gouvernements d'Emmanuel Macron se sont désintéressés de cette question et ont laissé les collectivités locales s'en débrouiller, critique Cyrielle Chatelain, députée de l'Isère et présidente du groupe écologiste à l'Assemblée. S'il y avait eu des vraies avancées sur ces thèmes depuis 2022, ils pourraient trouver des majorités,

mais ils n'ont jamais cherché à rassembler sur ces questions. »

Sur le zéro artificialisation nette (ZAN), l'autre grand objectif de la loi Climat et résilience de 2020, le gouvernement avance également en ordre dispersé. Le ministère de la transition écologique et Matignon avaient prévu de renvoyer toutes les discussions à l'examen de la PPL Trace, issue du Sénat, qui prévoit l'abandon de l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de l'artificialisation en 2031. Mais le ministère de l'industrie a profité du projet de loi sur la simplification pour exempter les implantations industrielles et les projets d'intérêt national majeur du décompte des enveloppes d'artificialisation, pour la période 2021-2031.

Assis sur une majorité très faible et très divisée, Matignon navigue à vue, laissant parfois les ministères afficher des lignes différentes en commission et dans l'Hémicycle. Un contexte qui inquiète les militants associatifs. « On assiste, semaine après semaine, à des reculs, à des renoncements (...), qui affaiblissent la protection sociale, qui freinent l'ambition écologique, a lancé, mardi 6 mai, Christophe Robert, délégué général de la Fondation pour le logement des défavorisés, lors d'une conférence de presse du Pacte du pouvoir de vivre, un collectif qui mêle les questions sociales et écologiques. On appelle le gouvernement et les parlementaires à cesser de malmener des sujets déterminants pour changer la vie de nos concitoyens. »

Ces reniements interviennent à un moment crucial de la transition écologique, car des grands textes, comme la loi Climat et résilience, devaient désormais se concrétiser sur le terrain, et même monter en puissance. « Pendant longtemps, on a pu faire de l'écologie sans toucher aux modes de vie, en s'attaquant aux normes des industries, des constructeurs automobiles, analyse Marine Braud, ancienne conseillère sur l'écologie à Matignon. Pour affronter la crise climatique, nous devons maintenant aller plus loin, sans nier les colères, mais en apportant les bonnes réponses qui permettent de lever les freins psychologiques. Sinon les populistes récupéreront les rancœurs et ils gagneront. » Un chantier qui paraît impossible dans un monde politique aussi friable. ■

MATTHIEU GOAR

Déchets nucléaires : le coût du centre d'enfouissement en hausse

L'Agence pour la gestion des déchets radioactifs prévoit une mise en service en 2050, pour un coût entre 26 et 37 milliards d'euros

Construire des galeries à 500 mètres sous terre, y stocker les déchets les plus dangereux produits par le parc nucléaire français et exploiter l'installation jusqu'à sa fermeture, au bout de cent cinquante ans, pourrait coûter entre 26,1 milliards et 37,5 milliards d'euros. Lundi 12 mai, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) doit remettre au ministère chargé de l'industrie et de l'énergie l'évaluation actualisée du coût total du projet Cigéo, un centre industriel de stockage géologique, pour la période 2016 (date d'une précédente évaluation)-2170. Ce chiffre ne prend pas en compte le coût associé aux déchets qui seraient produits par 6, voire par 14 nouveaux réacteurs pressurisés européens (EPR), dont la construction a été annoncée par l'exécutif.

Dans le centre d'enfouissement Cigéo, situé à cheval sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, doivent être entrepo-

sés, dans une couche d'argile épaisse de 150 mètres, les déchets nucléaires dits « de haute activité et de moyenne activité à vie longue », dont certains resteront radioactifs jusqu'à des centaines de milliers d'années.

Explication fiscale

L'Andra a déposé, en janvier 2023, une demande d'autorisation de création du site, sur laquelle l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) devrait rendre un avis global, d'ici au début de 2026. Des consultations puis une enquête publique sont prévues pour 2026 avant un éventuel décret ministériel permettant de lancer le chantier de ce projet contesté, attendu d'ici au début de 2028 – seul un laboratoire souterrain a, pour l'instant, été construit à Bure (Meuse).

« Ce dossier de chiffrage s'intègre dans le processus de demande d'autorisation de création. Le montant global du projet reste maîtrisé :

nous sommes toujours dans la même échelle de coût qu'il y a dix ans », souligne Gaëlle Saquet, secrétaire générale et directrice générale par intérim de l'Andra.

Un arrêté ministériel de 2016, pris à la suite d'une précédente évaluation, avait fixé la facture globale de Cigéo à 25 milliards d'euros. Comme il y a une dizaine d'années, les producteurs de déchets nucléaires – EDF, qui exploite les centrales, le groupe Orano, qui valorise les matières nucléaires et gère les déchets, et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) – doivent, eux aussi, livrer leurs estimations révisées, puisque ce sont eux qui financent le centre d'enfouissement. Après avoir recueilli l'avis de l'ASNR, et en fonction de ces différentes évaluations, le ministère signera un nouvel arrêté fixant le coût total de Cigéo au plus tard en 2026. En 2016, l'Andra avait suggéré de porter le chiffrage à environ

34 milliards d'euros, tandis que le trio EDF-CEA-Orano l'estimait à 20 milliards d'euros.

Pour parvenir à sa nouvelle évaluation, l'Andra a pu s'appuyer sur des études plus détaillées que celles d'il y a dix ans et sur les retours d'expériences d'autres grands ouvrages souterrains. A la différence d'autres projets, l'établissement public à caractère industriel et commercial doit évaluer un coût portant sur une période de cent cinquante ans. La phase de construction initiale, d'une durée de vingt ans, doit permettre de bâtir notamment les installations de surface, la zone où seront réceptionnés et descendus les colis de déchets et les premières zones de stockage – les 250 kilomètres de galeries et d'alvéoles seront ensuite creusés au fur et à mesure. Puis, la phase d'exploitation devrait durer environ un siècle, de 2050 à 2145, la phase de démantèlement et de fermeture du site, qui sera entièrement

scellé, devrait s'achever aux alentours de 2170.

Alors que la mise en service était jusqu'ici prévue pour 2035-2040, ce nouveau chiffrage est l'occasion d'annoncer un report de la date estimée d'arrivée des premiers colis à l'horizon de 2050. La durée nécessaire pour effectuer les travaux de construction a notamment été revue à la hausse.

Comment expliquer que la fourchette de coûts varie de 26,1 milliards à 37,5 milliards d'euros – en euros de 2012, ce qui facilite la comparaison avec les précédentes estimations ? « Cela s'explique à deux tiers par la fiscalité et à un tiers par l'optimisation des gains », explique M^{me} Saquet. Alors qu'il devra verser une taxe aux collectivités locales, refacturée aux producteurs de déchets, l'établissement a étudié les hypothèses de fiscalité, le coefficient de la taxe n'étant pas fixé pour la période d'exploitation. La facture globale variera aussi en fonction

de la capacité de l'Andra à optimiser et à densifier le stockage pour faire rentrer plus de déchets dans une surface moins grande, ce qui permettrait de creuser moins de galeries, ou à utiliser moins de matériaux ou des matériaux moins chers.

Pour l'heure, Cigéo anticipe l'enfouissement de 83 000 mètres cubes de déchets, soit les déchets plus radioactifs des 57 réacteurs nucléaires d'EDF existants – on part de l'hypothèse que ces réacteurs, dont l'EPR de Flamanville (Manche), fonctionneront cinquante ans. Or, en l'état, le projet gouvernemental de nouvelle feuille de route énergétique (la programmation pluriannuelle de l'énergie) prévoit la prolongation de la durée de vie des réacteurs au-delà de soixante ans mais aussi la relance de la filière de l'atome, avec la construction d'EPR et de petits réacteurs modulaires. ■

PERRINE MOUTERDE

ET ADRIEN PÉCOUT